

**MINISTERE DE L'EAU, DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES EN EAU**

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RAPPORT D'EXECUTION 2012 DU BUDGET-PROGRAMME
2012-2014 DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL**

Février 2013

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AUE	: Association d'Usagers de l'Eau
BF	: Borne Fontaine
BP	: Budget programme
BPO	: Budget Programme par Objectif
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion sociale
CUI	: Cadre Unifié d'Intervention
DGAEUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux usées et excréta
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DRAH	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Gap	: Besoin de financement ou excédent de financement
MEAHA	: Ministère de l'eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PCD-AEPA	: Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PEM	: Point Eau Moderne
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
MOD	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL	5
1.1- La collecte des données auprès des acteurs	5
1.2- La saisie et le traitement des données	5
1.3- L'élaboration du canevas de rapport.....	5
1.4- La rédaction du rapport.....	6
2. RAPPEL DES MISSIONS DU MINISTERE ET DES OBJECTIFS DU PN-AEPA	6
2.1- La Mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement	6
2.2- La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau	6
2.3- La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta 7	
2.4- La Mission et les attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique	7
3. LES ACTIONS DU PROGRAMME.....	8
3.1- Action 1 : Accès à l'eau potable en milieu rural.....	8
3.2- Action 2 : Accès à l'assainissement en milieu rural	8
3.3- Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE	9
3.4- Action 4 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'assainissement par la DGAEUE	9
3.5- Action 5 : coordination, pilotage et soutien aux actions D'AEPA par les DRAH.....	9
4. FINANCEMENT DU SECTEUR	10
5. EXECUTION FINANCIERE 2012 DU BUDGET PROGRAMME	10
5.1- Analyse des réalisations du programme.....	10
5.2- Exécution des crédits délégués	14
6. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATION	14
CONCLUSION	15

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1: <i>Exécution financière globale 2012 du BP</i>	11
Tableau 2: <i>Exécution financière par sous composante</i>	13
Tableau 3: <i>Exécution BP Loi de finances 2012</i>	14
Tableau 4: <i>Exécution des crédits délégués</i>).....	14
Graphique 1 : <i>Exécution par groupe d'acteurs</i>	13
Annexe 1: Tableau d'exécution globale 2012 du BP 2012- 2014	16

INTRODUCTION

Le Budget Programme (BP) est un instrument de planification, de programmation et de budgétisation qui consacre le principe de la gestion axée sur les résultats réaffirmé dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Le BP est donc l'instrument par excellence d'opérationnalisation du PN-AEPA. Il vise un meilleur suivi des performances du secteur public de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural. Son implantation permet également une meilleure implication de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre du PN-AEPA et de fonder un dialogue fructueux avec les partenaires techniques et financiers qui viennent en appui.

Le budget programme 2012-2014 du secteur de l'eau et de l'assainissement a été élaboré au cours de l'année 2011 avec l'ensemble des acteurs du secteur. Il a été adopté par la 15^{ème} session du Comité National de Pilotage du PN-AEPA.

Le présent rapport fait l'état d'exécution financière de la tranche 2012 dudit BP. Le taux d'exécution financière est un des indicateurs de la matrice de performance qui fera l'objet de discussion à la revue conjointe en mars 2013. Cet indicateur est un des déclencheurs des décaissements de la tranche variable 2014 de l'appui budgétaire sectoriel au PN-AEPA.

1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour l'élaboration de ce rapport d'exécution, la méthodologie de travail est la suivante:

1.1- La collecte des données auprès des acteurs

Elle est basée sur la fiche unifiée de collecte de données élaborée par le dispositif SE-BPO-INO. Cette étape a donc consisté à :

- l'actualisation des fiches de collecte ;
- la transmission des fiches auprès des acteurs concernés (ONG, Associations, PTF, Communes...) pour le renseignement et leur renvoi aux DRAH;
- la vérification des fiches de collecte renseignées avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'AEPA par le dispositif au niveau central et régional ;
- la situation de l'exécution financière du budget de l'Etat au secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural (appui budgétaire sectoriel et fonds propres) a été fournie par le circuit intégré de la dépense en dotation, en engagé visé et en paiement.

1.2- La saisie et le traitement des données

Elle a consisté à entrer les données par région dans un classeur de saisie (Excel). Le traitement se fait de façon automatique. Ces données par région ainsi consolidées ont permis d'obtenir les résultats au niveau national.

1.3- L'élaboration du canevas de rapport

Le canevas de rapport a été élaboré et validé en interne

1.4- La rédaction du rapport

Le rapport a été élaboré sur la base des données collectées conformément au canevas.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU MINISTERE ET DES OBJECTIFS DU PN-AEPA

2.1- La Mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement

La mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement est d'élaborer et mettre en œuvre la politique en matière d'eau et d'assainissement.

2.2- La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau

La DGRE a pour mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des autres acteurs du monde rural. A ce titre elle est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et les politiques sectorielles en matière de gestion intégrée des ressources en eau tant au plan national que transfrontalier, d'approvisionnement en eau potable ;
- de suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans les domaines de l'eau ;
- de mettre en place et promouvoir au niveau national un système d'information et de monitoring sur l'eau ;
- de mener toutes les études et recherches dans les domaines nécessaires à la connaissance des ressources en eau, des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et leurs impacts ;
- de suivre et contrôler la qualité des ressources en eau brute et des eaux destinées à la consommation humaine ;
- de coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'eau potable et d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales ;
- d'assurer pour le compte du département la tutelle technique des organismes de gestion des ressources en eau au plan national, transfrontalier et régional ;
- d'assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, aux collectivités locales et à tous les autres acteurs en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;
- d'élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et veiller à la mise en application ;
- de mettre en place la police de l'eau ;

- d'élaborer les éléments de création d'un environnement juridique économique, financier et fiscal favorable à la promotion et au développement durable des usages de l'eau et à sa protection ;
- d'élaborer et mettre en œuvre, en rapport avec la direction centrale chargée des ressources humaines, une stratégie de développement et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau;
- de tenir à jour les statistiques sur l'eau ;
- de gérer et assurer le suivi de la mise en œuvre de tous les plans d'actions relevant des domaines d'activités de la gestion des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable.

2.3- La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta

La Direction Générale de l'assainissement des eaux usées et excréta a pour Mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et les autres acteurs du monde rural. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer les textes législatifs et réglementaires et les normes techniques en matière de collecte, de traitement, et d'évacuation des eaux usées ainsi que de les mettre en œuvre ;
- d'élaborer les lois et les règlements et les normes techniques en matière de rejet, de collecte sécurisées et d'élimination des déchets liquides dangereux, des huiles usées et des polluants organiques persistants ainsi que les mettre ;
- d'identifier, formuler, et mettre en œuvre des projets et programmes en matière d'assainissement ;
- d'assurer le suivi opérationnel des projets et programme en matière d'assainissement ;
- d'organiser la filière de gestion des eaux usées et excréta ;
- d'assurer le suivi opérationnel des actions en matière d'assainissement des eaux usées et excréta.

2.4- La Mission et les attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'hydraulique ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement relevant de leur ressort territorial. A ce titre elles sont chargées de contrôler les activités des directions provinciales, des projets et programmes et de suivre l'action des organisations non gouvernementales.

Pour remplir cette mission, la DGRE, la DGAEUE et les DRAH ont retenu pour le secteur de l'eau de l'assainissement un objectif global conforme aux Objectifs du millénaire qui se décline en cinq actions.

3. LES ACTIONS DU PROGRAMME

L'objectif général poursuivi par ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement

Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat et l'adoption par les populations de pratiques d'hygiène appropriée.

Ceci contribuera à l'éradication de la maladie du ver de guinée, ainsi qu'à une baisse sensible de la prévalence des maladies d'origine hydrique comme les diarrhées qui constituent les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La diminution des maladies d'origine hydrique contribuera à une baisse des dépenses en soins de santé.

La création emplois en milieu rural et semi urbain auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre du développement des centres ONEA ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs de réduction de l'extrême pauvreté (OMD1).

Les activités génératrices de revenus qu'entreprendront les femmes suite au gain sur le temps d'approvisionnement en eau potable, permettront une grande autonomie de ces dernières. Les tâches domestiques ainsi allégées, les mères seront en outre plus enclines à permettre à leurs filles d'aller à l'école et de poursuivre leurs études, contribuant ainsi à l'atteinte de la parité dans la scolarisation des filles et des garçons (OMD3).

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les écoles par un accès permanent à l'eau potable et à des ouvrages d'assainissement respectant les normes de qualité et d'intimité pour tous les enfants constitue un facteur incitatif pour l'accroissement des taux de fréquentation et le maintien des enfants dans les écoles (OMD2).

L'accroissement de l'accès à des moyens adéquats de gestion des eaux usées et des excréta conduira à une réduction de la pollution des sols et des milieux récepteurs (OMD7).

Pour l'atteinte des objectifs poursuivis, les actions suivantes ont été retenues :

3.1- Action 1 : Accès à l'eau potable en milieu rural

Il s'agit de lever les obstacles à un accès durable et équitable à l'eau potable en zone rurale et accroître l'offre d'infrastructure par des réalisations et des réhabilitations. Cela contribuera à réduire les taux de rupture d'approvisionnement en veillant à la qualité des infrastructures, à la qualité de l'eau et à la gestion financière des points d'eau.

3.2- Action 2 : Accès à l'assainissement en milieu rural

L'assainissement est longtemps resté dans une situation caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition

géographique. De ce fait, l'assainissement est considéré comme une des priorités dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée pour objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à un assainissement adéquat d'ici 2015.

Il s'agit de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et lever les obstacles à une adhésion des populations en mettant en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir.

3.3- Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, renforcer les capacités des acteurs décentralisés et des acteurs de la société civile (ONG, associations). Il s'agit aussi de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'AEP.

Cette action vise aussi à faire l'état des lieux des études, à établir un plan d'action pluriannuel, à suivre et à capitaliser les études identifiées dans le domaine de l'AEP. Les résultats de ces études doivent permettre une amélioration des connaissances sur les ressources en eau, le suivi de la ressource et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

3.4- Action 4 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'assainissement par la DGAEUE

Toutes les interventions dans le sous secteur de assainissement en milieu rural devant se faire dans un cadre unifié d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités des différents intervenants pour créer ainsi une synergie d'action à tous les niveaux. Les insuffisances au niveau de certains acteurs pouvant atténuer la portée des actions des autres et même porter atteinte à la pérennité de l'approche développée, il est indiqué que le renforcement de capacité se fasse aux niveaux de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre du PN-AEPA.

Il est également prévu de faire l'état des lieux des études sur l'assainissement, à établir un plan d'action pluriannuel, à suivre et capitaliser les études identifiées. Les résultats de ces études doivent permettre d'améliorer les connaissances et l'usage des différentes techniques et méthodes pour assurer un assainissement adéquat au bénéfice de tous.

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, de renforcer les capacités des acteurs décentralisés, de la société civile (ONG, association) et de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'assainissement.

3.5- Action 5 : coordination, pilotage et soutien aux actions D'AEPA par les DRAH

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, de renforcer les capacités des acteurs décentralisés, de la société civile (ONG, association) et de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'assainissement.

4. FINANCEMENT DU SECTEUR

Le budget du secteur est cofinancé par des ressources intérieures et extérieures. Pour le budget de 2012, le montant total des ressources allouées au secteur est de 41 667,69 millions de FCFA.

Les ressources intérieures sont d'un montant de 22 128,96 millions de FCFA. Les ressources extérieures d'un montant de 19 538,73 millions de FCFA (47% des ressources totales) sont utilisées surtout pour les investissements. Leurs contributions se traduisent par des prêts et/ou des dons. Par ailleurs, à travers l'Appui Budgétaire¹, certains partenaires interviennent aussi dans le financement du secteur. Il s'agit de l'Union Européenne, du Royaume du Danemark et de la GIZ. Leur contribution est estimée à 12 681,49 millions de FCFA, soit 30,43% des ressources mobilisées au titre de l'année 2012 pour le milieu rural.

Une autre approche du financement du secteur est le financement communautaire qui joue un rôle de plus en plus important dans la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'AEPA au niveau des communes.

La difficulté pour obtenir des informations des partenaires qui appuient le secteur ne permet pas de présenter tous les points détaillés des réalisations issues du financement extérieur.

5. EXECUTION FINANCIERE 2012 DU BUDGET PROGRAMME

Le taux d'exécution global 2012 du programme (toutes ressources confondues) sur la base des paiements est de 81,88% contre 69,62% en 2011, 64% en 2010 et 67% en 2009.

Il faut noter que le taux d'exécution du BP rural en ce qui concerne les investissements (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) à travers le circuit intégré de la dépense (CID) sur la base des engagements de 99,03% est très satisfaisant car il dépasse la cible de la matrice de performance qui est de 90%.

5.1- Analyse des réalisations du programme

Pour l'essentiel, les crédits alloués à ce programme sont destinés aux charges récurrentes et à l'investissement.

Les charges de personnel d'un montant de 3 229,89 millions de FCFA représentent 7,58% des ressources du programme.

Les dépenses de fonctionnement hors personnel (316,52 millions de FCFA), les transferts (226,36 millions de FCFA) et les investissements (37 894,92 millions de FCFA) représentent respectivement 0,74%, 0,53% et 91,14%.

¹ Appui budgétaire : appui consistant pour un partenaire au développement à financer selon les procédures nationales des activités à charge du Budget National. Les décaissements sont opérés dans ce cadre sur le compte du Trésor Public.

Les dépenses ordinaires (3 772,77 millions de FCFA) représentent 8,86% du programme et l'investissement 90,95%.

La composition économique de la dépense montre que les montants alloués aux dépenses d'investissement 91,14% sont nettement supérieures aux autres catégories de dépenses, notamment les dépenses liées au fonctionnement hors personnel 1,27% qui sont faibles dans le secteur. En effet, cette faiblesse de la proportion du budget de fonctionnement hors personnel a des implications sur le bon fonctionnement des structures en charge de la mise en œuvre du programme (suivi contrôle, acquisition de matériel et de logistique, etc.) toute chose qui pourrait affecter la qualité des investissements.

La faiblesse du budget des dépenses de personnel 7,58% dénote de la faiblesse des ressources humaines affectées au programme. Cette situation s'illustre dans le secteur au niveau des services par l'insuffisance de cadres dans les structures concernées pour assurer les missions régaliennes (suivi contrôle des ouvrages, les réceptions des ouvrages, assistance à la maîtrise d'ouvrage communale).

Les dépenses effectuées au titre du personnel (3 663,06 millions de FCFA), du fonctionnement hors personnel (312,74 millions de FCFA), des transferts aux organismes tel que l'Autorité du Bassin de la Volta, l'Autorité du Bassin du Niger (226,36 millions de FCFA) et des investissements (30 680,59 millions de FCFA) ont été respectivement exécutées à 113,41%, 98,81%, 100% et 79,01%.

Le taux de consommation par grandes rubriques se présente comme suite :

- Dépenses ordinaires 111,38%
- investissement 79,01%

Tableau 1: Exécution financière globale 2012 du BP (en millions de FCFA)

Actions	Nature de dépenses	Budget 2012	Dépenses	Taux
Programme: approvisionnement durable en eau potable et assainissement		42 602,76	34 882,75	81,88%
	<i>Dépenses ordinaires</i>	0	0	0
Action 1: Accès à l'eau potable en milieu rural	Dépenses de personnel	0	0	0
	Fonctionnement hors personnel	0	0	0
	Transferts	0	0	0
	<i>Investissement</i>	26 269,13	21 527,10	81,95%
	Financement intérieur	11 021,03	8 983,33	81,51%
	Financement extérieur	15 248,10	12 543,77	82,26%
TOTAL ACTION 1		26 269,13	21 527,10	81,95%
	<i>Dépenses ordinaires</i>	0	0	0
Action 2: Accès à l'assainissement en milieu rural	Dépenses de personnel	0	0	0
	Fonctionnement hors personnel	0	0	0

Actions	Nature de dépenses	Budget 2012	Dépenses	Taux
	Transferts	0	0	0
	Investissement	8 456,89	5 486,07	64,87%
	Financement intérieur	4 071,56	2 953,94	72,55%
	Financement extérieur	4 385,33	2 532,13	57,74%
TOTAL ACTION 2		8 456,89	5 486,07	64,87%
	Dépenses ordinaires	453,65	451,39	99,50%
Action 3: Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE	Dépenses de personnel	205,40	205,40	100%
	Fonctionnement hors personnel	21,89	19,63	89,68%
	Transferts	226,36	226,36	100%
	Investissement	594,09	466,21	78,47%
	Financement intérieur	188,00	186,00	98,94%
	Financement extérieur	406,09	280,21	69,00%
TOTAL ACTION 3		1 047,74	917,60	87,58%
	Dépenses ordinaires	52,59	52,59	100%
Action 4: Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGAEUE	Dépenses de personnel	36,09	36,09	100%
	Fonctionnement hors personnel	16,50	16,50	100%
	Transferts	0	0	0
	Investissement	307,28	268,18	87,27%
	Financement intérieur	214,28	203,19	94,82%
	Financement extérieur	93,00	64,99	69,88%
TOTAL ACTION 4		359,87	320,77	89,13%
	Dépenses ordinaires	3 266,53	3 698,18	113,21%
Action 5: Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA par les DRAHRH	Dépenses de personnel	2 988,40	3 421,57	114,50%
	Fonctionnement hors personnel	278,13	276,61	99,45%
	Transferts	0	0	0
	Investissement	3 202,60	2 933,04	91,58%
	Financement intérieur	2 861,32	2 591,61	90,57%
	Financement extérieur	341,28	341,42	100,04%
TOTAL ACTION 5		6 469,13	6 631,22	102,51%

L'exécution globale du programme 82,05% est satisfaisante. Les dépenses de personnel et de transferts exécutées respectivement à 111% (non maîtrise de la masse salariale et de la programmation) et 100% sont très satisfaisantes.

Les dépenses de fonctionnement hors salaire 98,81% présentent un niveau d'exécution satisfaisant. L'exécution des dépenses d'investissement à 79,13% traduit un niveau d'exécution satisfaisant dû à une anticipation dans la préparation des DAO. Les financements intérieurs (Budget propre de l'Etat, fonds des communes et ABS) consacrés aux investissements ont été exécutés à 86,40% tandis que ceux relatifs aux ressources extérieures (PTF, ONG et Associations) ont été exécutés à 77,12%.

L'exécution du budget programme par sous composante se présente comme suite :

Tableau 2 : Exécution financière par sous composante (en millions de FCFA)

Composante	Budget 2012	Dépenses	taux d'exécution
AEP	33 038,6	28 454,3	71,13%
AEUE	8 629,1	5 735,2	64,80%
TOTAL	41 667,7	34 189,5	69,62%

Les ressources mobilisées pour l'AEP (33 038,63 millions de FCFA) et l'assainissement (8 629,06 millions de FCFA) représentent respectivement 79,29% et 20,71% des ressources globales du programme. L'exécution financière de l'AEP et de l'assainissement sont respectivement de 71,13% et de 64,80%.

L'analyse par type de financement illustré dans le graphique ci-dessous donne la performance par acteurs. En effet, les ressources exécutées sur financement de l'Etat (y compris l'ABS), des Communes sont de niveau satisfaisant de 86,40%. Ceux des PTF et des ONG sont aussi de niveau satisfaisant de 77,12%.

Graphique 1 : Exécution par groupe d'acteurs (en millions de FCFA)

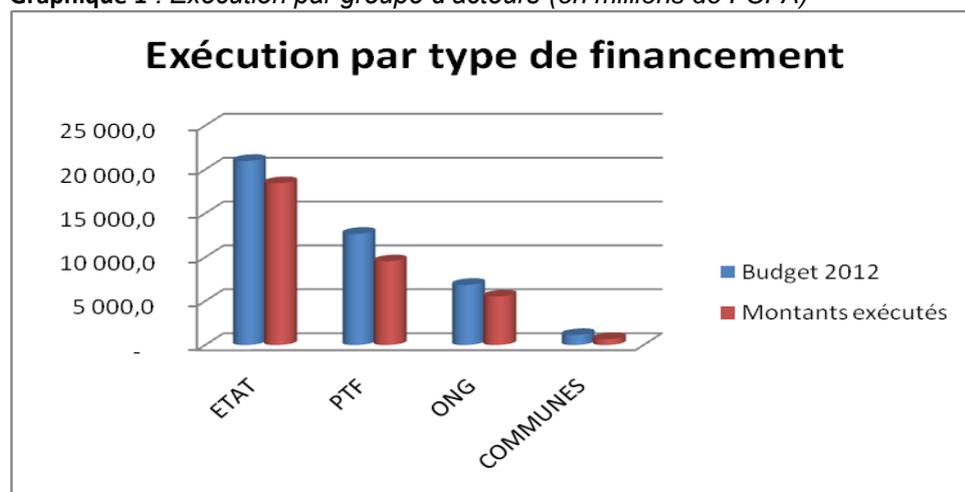


Tableau 3: Exécution BP Loi de finances 2012 (en millions de FCFA)

	Budget	Engagé	Taux base engagement
Budget propre de l'Etat	7 317,10	7 196,16	98,35%
Financement (ABS)	9 893,08	9 847,27	99,54%
TOTAL	17 210,18	17 043,43	99,03%

Les ressources globales d'investissement de l'Etat allouées au secteur de l'AEPA en milieu rural, exécutées à travers le Circuit Intégré de la Dépense au titre de l'année 2012 sont de 17 043,43 millions de FCFA en montant engagé sur une prévision de 17 210,18 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 99,03%.

Ce taux est supérieur à la cible de la matrice de performance qui est de 90%.

5.2- Exécution des crédits délégués

Dans ce programme, les crédits délégués aux régions, sont destinés aux investissements et au fonctionnement pour la réalisation des ouvrages d'AEPA. Le crédit alloué à cet effet s'élève à 9 582,83 millions de FCFA.

Tableau 4: Exécution des crédits délégués 2012 (en millions de FCFA)

Régions	Dotation	Engagé-visé	paiement	taux d'exécution base paiement (%)
AEPA MOUHOUN	1 781,55	1 781,54	1 740,71	97,71
AEPA CENTRE	462,38	462,35	462,35	99,99
AEPA CENTRE EST	767,20	767,19	767,19	100,00
AEPA HAUTS BASSINS	1 487,93	1 487,90	1 487,90	100,00
AEPA NORD	733,00	732,99	732,99	100,00
AEPA SUD OUEST	673,86	658,17	469,68	69,70
AEPA EST	720,56	720,55	708,69	98,35
AEPA CENTRE OUEST	758,81	745,43	722,95	95,27
AEPA CENTRE SUD	355,00	354,91	354,91	99,98
AEPA PLATEAU CENTRAL	463,55	463,52	410,42	88,54
AEPA SAHEL	574,37	557,86	557,86	97,13
CASCADES	318,00	317,99	317,99	100,00
AEPA CENTRE NORD	486,62	486,60	102,74	21,11
Total	9 582,83	9 537,02	8 836,38	92,21

L'exécution globale des crédits délégués s'élève à 92,21%.

6. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATION

Malgré les efforts consentis, des difficultés persistent et entravent la bonne marche du programme. On note entre autres :

- l'insuffisance de ressources (humaines, matérielles et financières) au niveau des DRAH qui ne leur permet pas d'assurer leur mission d'appui technique aux communes dans la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage communale.

Eu égard aux difficultés ci-dessus énumérées, des dispositions peuvent être prises :

- doter les structures en charge de l'AEPA de moyens matériels, financiers et humains pour leur permettre d'assurer leur rôle régaliens ;

CONCLUSION

Le Budget Programme du Secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural pour la gestion 2012 est exécuté globalement toutes ressources confondues à 81,88%. Ce taux d'exécution est supérieur à celui de 2011 qui est de 69,62. Celui calculé sur la base des dépenses inscrites dans la loi de finances et exécutées à travers le CID est de 99,03% est très satisfaisant et dépasse la cible de 90% attendue dans la matrice de performance.

Annexe 1: Tableau d'exécution globale 2012 du BP 2012- 2014 (en millions de FCFA)

Code Analytique	Libellé	Prix unitaire	Quantité programmée 2012	Budget 2012	quantité 2012 réalisé	Montant engagé	Montant Payé	%
PR	Approvisionnement durable en eau potable et assainissement			42 602,76		39 498,49	34 882,75	81,88
OST	Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'Eau potable et à l'Assainissement							
1	Accès à l'eau potable en milieu rural			26 269,13		24 218,51	21 527,10	81,95
OO1	Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable conformément aux objectifs du millénaire pour le développement							
1.1	Réaliser l'intermédiation sociale		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2	Réaliser de nouveaux Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires		2 282	16 222,64	1 982,00	14 915,24	13 430,90	82,79
1.3	Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)		36	3 179,82	62,00	2 796,97	2 189,07	68,84
1.4	Réaliser des extensions de réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)		7	152,02	4,00	117,02	117,02	76,98
1.5	Réhabiliter des Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires		3 043	6 541,03	2 244,00	6 234,17	5 715,41	87,38
1.6	Réhabiliter des réseaux d'AEPS		7	173,62	8,00	155,11	74,70	43,02
2	Accès à l'assainissement en milieu rural			8 456,89		7 169,57	5 486,07	64,87
OO2	Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement conformément aux objectifs du millénaire pour le développement							
2.1	Mettre en œuvre le volet IEC de l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "infrastructures d'assainissement en milieu rural"		0	571,00	0,00	482,88	478,88	83,87
2.2	Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome			7 841,17		6 661,57	4 982,32	63,54
2.2.1	Réaliser des latrines familiales dans les concessions (subvention)		57 386	5 116,54	26 943,00	4 604,18	3 273,46	63,98
2.2.2	Réaliser des puisards dans les concessions		192	27,38	259,00	13,85	5,30	19,36
2.2.3	Réaliser des latrines dans les écoles		634	1 624,52	562,00	1 129,35	1 100,51	67,74
2.2.4	Réaliser des latrines dans les CSPS		234	453,36	169,00	318,52	226,43	49,94
2.2.5	Réaliser des latrines publiques		374	549,68	294,00	525,98	361,54	65,77

Code Analytique	Libellé	Prix unitaire	Quantité programmée 2012	Budget 2012	quantité 2012 réalisé	Montant engagé	Montant Payé	%
2.2.6	Contrôler et superviser des travaux		0	69,69	0,00	69,69	15,08	21,64
2.3	Réhabiliter les infrastructures d'assainissement autonome			44,72		25,12	24,87	55,61
2.3.1	Réhabiliter des latrines familiales		0	0,24	38,00	0,24	0,24	100,00
2.3.2	Réhabiliter des latrines dans les écoles		12	39,81	26,00	24,21	23,96	60,19
2.3.3	Réhabiliter des latrines dans les CSPS		16	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00
2.3.4	Réhabiliter des latrines publiques		1	0,67	2,00	0,67	0,67	100,00
2.3.5	Contrôler et superviser des travaux		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE			1047,74		921,86	917,60	87,58
003	Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'eau potable							
3.1	Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'AEP		0	196,99	0,00	146,21	146,21	74,22
3.2	Rendre fonctionnels les différents cadres de concertation nationaux et régionaux		0	90,60	0,00	67,00	67,00	73,95
3.3	Mettre à jour la base de données sur l'AEP		0	51,50	0,00	41,00	41,00	79,61
3.4	Coordonner et mettre en œuvre les activités d'AEP		0	23,85	0,00	23,85	23,85	100,00
3.5	Appuyer la professionnalisation du secteur de l'AEPA		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.6	Promouvoir des études et recherches en matière d'AEPA		0	61,00	0,00	41,00	41,00	67,21
3.7	Mettre en œuvre le plan de communication		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.8	Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGRE		0	333,40	0,00	313,40	311,40	93,40
3.9	Développer le schéma directeur informatique		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.10	Développer des instruments de gestion		0	9,00	0,00	8,00	8,00	88,89
3.11	Représenter le Burkina dans les cadres de concertation internationaux sur l'Eau potable		0	226,36	0,00	226,36	226,36	100,00
3.12	Renforcer les ressources matérielles et logistiques de la DGRE		0	33,15	0,00	33,15	33,15	100,00
3.13	Renforcer les infrastructures de la DGRE		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.14	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration DGRE		0	21,89	0,00	21,89	19,63	89,68
4	Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGAEUE			359,87		331,46	320,77	89,13

Code Analytique	Libellé	Prix unitaire	Quantité programmée 2012	Budget 2012	quantité 2012 réalisé	Montant engagé	Montant Payé	%
004	Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Assainissement							
4.1	Coordonner et mettre en œuvre les activités d'assainissement		0	136,13	0,00	135,73	126,19	92,70
4.2	Contribuer à la fonctionnalité des différents cadres de concertation nationaux et régionaux		0	0,00	0,00	0,00	0,00	41,62
4.3	Etablir les statistiques sur l'assainissement EUE		0	0,00	0,00	0,00	0,00	91,66
4.5	Elaborer et soumettre à adoption des textes d'application en matière de pollution des eaux		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.6	Établir et gérer le Système d'Information sur les pollutions des eaux		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.7	Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGAEUE		0	76,09	0,00	76,09	76,09	100,00
4.8	Renforcer les ressources matérielles et logistiques DGAEUE		0	38,15	0,00	38,15	37,00	69,61
4.9	Renforcer les infrastructures de la DGAEUE		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.10	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration de la DGAEUE		0	16,50	0,00	16,50	16,50	100,00
5	Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA par les DRAH			6 469,13		6 857,10	6 631,22	102,51
005	Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Eau potable et Assainissement							
5.1	Appuyer la programmation communale AEPA (appui-conseil)		0	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
5.2	Appuyer la maîtrise d'ouvrage communale pour l'AEPA (AMOC-AEPA)		0	1 966,99	0,00	1 920,96	1 714,76	87,18
5.3	Programmer et budgétiser les activités par objectifs AEPA pour réduire les disparités		0	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
5.4	Rendre fonctionnel les différents cadres de concertation régionaux		0	305,20	0,00	305,20	305,20	100,00
5.5	Renforcer les ressources humaines (RH) des DRAH		0	3 329,68	0,00	3 762,99	3 762,99	113,01
5.6	Renforcer les capacités et performances humaines des DRAH en matière d'AEPA		0	158,58	0,00	158,54	146,24	92,22
5.7	Renforcer les équipements de la DRAH pour les		0	230,55	0,00	231,28	225,41	97,77

Code Analytique	Libellé	Prix unitaire	Quantité programmée 2012	Budget 2012	quantité 2012 réalisé	Montant engagé	Montant Payé	%
	activités AEPA							
5.8	Doter les DRAH des moyens pour le fonctionnement de leurs activités AEPA		0	278,13	0,00	278,13	276,61	99,45